Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-213503261-20260605-20260667-DE

Département d'Ille & Vilaine
Canton de Val-Couesnon

Commune
SENS DE BRETAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 05 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le vendredi 5 juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SENS DE BRETAGNE dûment convoqués se sont réunis à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Madame la Maire, Madame Véronique SENTUC.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 MAI 2026
Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de conseillers présents :17
Nombre de votants : 21
Etaient présents : Mme SENTUC Véronique, M. MALIDOR Olivier, Mme VOISIN Mélanie, M. DANIEL Erwan, Mme GASNIER Valérie, M. RUBAT Jean-François, M. DUROCHER Damien, Mme PALLIER Charlotte, Mme POILLONG Delphine, M. BELLAMY Bruno, M. GUINNEBAULT Alain, M. DUVAL Franck, M. THEISEN Yves, M. LUNEL Roger, M. CASIMIR Cédric, Mme ROLLET Patricia, Mme DAMIDE Gaëlle.
Etaient absents excusés : Mme FUNCK Annicée, M. GRIGNON Noël, Mme MAUCHIEN Magalie, Mme VIEL Estelle, Mme LAMARRE Caroline.
Etaient absents : M. THUAU Elvis
Pouvoirs : Mme FUNCK Anicée donne pouvoir à M. BELLAMY Bruno, M. GRIGNON Noël donne pouvoir à Mme SENTUC Véronique, Mme MAUCHIEN Magalie donne pouvoir à Mme VOISIN Mélanie, Mme VIEL Estelle donne pouvoir à M. DANIEL Erwan.

202606_067 CONVENTION DE FINANCEMENT AU RASED DE SAINT-AUBIN-D'AUBIGNE

Mme Mélanie VOISIN 2ème adjointe déléguée à l'enfance expose :

La Commune de Saint-Aubin d'Aubigné prend en charge, depuis 2017, une partie des frais liés au fonctionnement du Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté (RASED).

Ce service, intervenant sur le secteur du Pays d'Aubigné dont fait partie la Commune de Sens-de-Bretagne, est composé d'une psychologue scolaire et d'un enseignant spécialisé dit « maître E », qui assurent des missions de conseil auprès des enseignants ainsi que la prise en charge d'élèves rencontrant des difficultés d'apprentissage.

Le budget du RASED comprend notamment les dépenses de fonctionnement et d'investissement nécessaires à son activité, telles que les fournitures, consommables, équipements pédagogiques spécifiques (dont les outils d'évaluation et de diagnostic), ainsi que les frais de téléphonie.

Une convention est établie pour une durée de trois ans avec les communes concernées, fixant une participation financière calculée sur la base d'un montant de **1,50 € par élève**.

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-213503261-20260605-20260667-DE

Département d'Ille & Vilaine
Canton de Val-Couesnon

Commune
SENS DE BRETAGNE

Pour la Commune, cette contribution représentait, sur la période 2023-2025, une cotisation annuelle moyenne de **110,88 €**, pour un effectif moyen de **183,67 élèves**, avec un montant s'élevant à **171,29 € en 2025**.

PJ : Annexe n°3 : Convention de financement du RASED de Saint-Aubin d'Aubigné.

Vu et considérant,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

Vu les missions du Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté (RASED) intervenant au sein des écoles du premier degré ;

Considérant la nécessité de soutenir les actions menées en faveur de la prévention et de la prise en charge des difficultés scolaires des élèves ;

Considérant la volonté de la Commune de contribuer au bon fonctionnement du RASED en facilitant la mise à disposition de moyens matériels et/ou de locaux ;

Considérant le projet de convention,

Le Conseil municipal,
à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- **APPROUVER** la convention relative au fonctionnement du Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté (RASED) sur le territoire communal et intercommunal,
- **DIRE** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2026 au chapitre 65- Autres charges de gestion courante- article 65568- Autres contributions.
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer ladite convention avec la commune de Saint-Aubin-d'Aubigné.

Pour extrait conforme,

Madame la Maire
Véronique SENTUC

MAIRIE de SENS de BRETAGNE 35 (Ille-et-Vilaine)